

Arrêté municipal
REGLEMENT PROVISOIRE DE LA CIRCULATION
RUE DU VAL

Le Maire de la commune de DEMOUVILLE

Vu les articles L.2212-2 et L.2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les dispositions du Code de la Route,
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière et l'ensemble des textes qui l'ont modifié et complété,
Vu la demande d'arrêté de police de circulation en date du 10 novembre 2023, présentée par l'entreprise **Floro TP Associés**, chargée d'exécuter des travaux,
Vu l'intérêt général,
Considérant qu'à l'occasion des travaux qui auront lieu **rue du Val à Démouville**, il y a lieu de réglementer temporairement la circulation et le stationnement afin d'assurer la sécurité des usagers,

ARRETE :

Article 1^{er} : A partir du 15 novembre 2023 et jusqu'au 15 décembre 2023, la chaussée sera rétrécie, la circulation et le stationnement sera interdit au niveau du chantier, rue du Val pour cause de travaux en lien avec Caen La Mer.

La rue pourra être bloquée pour un temps maximum d'une journée.

Article 2 : L'installation de la signalisation réglementaire sera assurée par l'entreprise **Floro TP Associés** ainsi que la prévenance des riverains pour le risque de gêne occasionné.

Article 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée par procès-verbal et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Directeur Départemental de la Police Urbaine
- Monsieur le chef du Bureau de Police de Mondeville
- Monsieur le Maire
- Madame la Directrice Générale des Services
- Monsieur le brigadier-chef principal de la Ville de Demouville
- Monsieur le responsable des Services Techniques de la Ville de Demouville
- L'entreprise Floro TP Associés.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Cet arrêté sera également adressé pour information :

- au SAMU centre 15 – côte de Nacre
- au Service Départemental d'Incendie et de Secours – services opérationnels
- à la Communauté Urbaine Caen la mer (service de collecte : OM/Déchets verts/tri sélectif).



A Demouville, le 10/11/2023

Le Maire,

Cédric CASSIGNEUL

